



1399 - Le port de la cravate

question

Qu'en est-il du port de la cravate ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le musulman doit se différencier des non musulmans par son look et sa tenue parce que la charia le lui enseigne. Il ne doit rien porter qui soit réservé aux mécréants. S'agissant de la cravate, si le musulman peut s'en passer, tant mieux. Si on a besoin de la porter, il n'y a aucun mal à le faire, s'il plaît à Allah. Il faut alors veiller à ce qu'elle ne soit pas en soie pure ou décorée d'une croix ou d'images représentant des êtres dotés d'âmes...

Allah le sait mieux.